

## Procès-verbal de la 34<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA

du lundi 6 mai 2024, à 16 h 30, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy

---

**M. Philippe Hebeisen**, Président du Conseil d'administration, ouvre la 34<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire en souhaitant la bienvenue aux actionnaires et aux invités.

Conformément à l'art. 7 des statuts, l'assemblée a été convoquée par publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce* le 9 avril 2024. À la même date, la convocation a été publiée dans *Le Temps*, *24 Heures*, *Neue Zürcher Zeitung* et *Basler Zeitung*.

Les actionnaires inscrits au registre des actions en date du 9 avril 2024 (17 h 00) ont reçu une invitation personnelle ainsi qu'une brochure d'information présentant des extraits du rapport annuel ainsi que le rapport sur les rémunérations. Cette brochure présentait également le QR Code renvoyant au rapport de durabilité. Lors de leur inscription, la possibilité a également été donnée aux actionnaires de commander la version intégrale du rapport annuel. Ce dernier était d'ailleurs disponible sur le site internet du Groupe depuis le 26 mars 2024, jour de la conférence de presse annuelle.

Selon les indications fournies par le bureau de contrôle, la représentation des actions est la suivante :

- 174 actionnaires sont présents (*ndlr : donnée communiquée par Computershare à l'issue de l'Assemblée générale*) ;
- 10'271'049 actions sont représentées par Me Mathieu Gobet, représentant indépendant. Ce nombre comprend les 10'000'000 actions nominatives A de CHF 5. – de valeur nominale chacune, détenues par Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative. Elles donnent droit à 10'000'000 de voix ;
- 10'281'051 droits de votes sont exprimés ;
- 76,04 % du capital-actions de la société est ainsi représenté.

Selon l'article 10 des statuts, l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents. La présente assemblée est donc habilitée à délibérer.

Disposant de leur accord préalable, **le Président** désigne les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

- **M. Jean-Luc Oesch**, membre de la direction du Centre patronal, à Paudex.
- **M. Pierre Tissot**, ancien chef de division Comptabilité de la Vaudoise.

Le cabinet ACTA Notaires Associés, à Morges, représenté par **Me Mathieu Gobet**, élu lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023, fonctionne en qualité de représentant indépendant des actionnaires. Il a procédé au dépouillement et au contrôle des procurations reçues.

Le procès-verbal sous seing privé est tenu par **Mme Nathalie Follonier**, Secrétaire hors conseil. Tous les propos prononcés devant un microphone sont enregistrés.

Un service de traduction simultané français-allemand est par ailleurs mis à disposition des actionnaires germanophones présents.

Comme l'autorise l'art. 10 des statuts de la société, les votes se feront au moyen d'un boîtier électronique distribué à l'entrée de la salle. **Le Président** explique le fonctionnement du boîtier.

Le rapport du bureau, stipulant le nombre exact de votes recueillis pour chaque objet, est joint en annexe du présent procès-verbal original.

**Le Président** informe en préambule que le Conseil d'administration n'a pas reçu de question écrite de la part des actionnaires.

En l'absence d'avis contraire des actionnaires, l'Assemblée sera conduite selon l'ordre du jour prévu.

---

## 1. **Présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2023**

Le rapport annuel de Vaudoise Assurances Holding SA se trouve en pages 135 à 151 du document. Les autres parties du rapport renseignent sur l'activité et les comptes consolidés, sur les résultats de Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, de Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA et de Mutuelle Vaudoise, Société Coopérative. Y figurent également la synthèse du rapport de durabilité et le rapport sur les rémunérations. Les actionnaires disposent ainsi d'une information complète sur l'activité et les résultats des sociétés du Groupe.

**Le Président** livre ses commentaires sur les défis du Groupe Vaudoise dans l'environnement économique et financier actuel. Il passe ensuite la parole à **M. Jean-Daniel Laffely**, directeur général, qui commente en détail les résultats de l'exercice écoulé et donne quelques éclairages sur les projets importants en cours et les premières perspectives 2024.

Les textes intégraux des deux interventions sont joints au procès-verbal original.

La parole n'est pas demandée.

## 2. **Rapport de l'organe de révision**

**Le Président** rappelle que le rapport de l'organe de révision figure en pages 146 à 149 du rapport annuel.

Il est demandé à **MM. Blumer et Wägli**, qui assistent à l'assemblée en qualité de représentants d'Ernst & Young SA, Lausanne, s'ils ont un complément d'information à ajouter au rapport écrit. Ce n'est pas le cas.

Aucun actionnaire ne demande la parole. En conséquence, il est pris acte du rapport d'Ernst & Young SA.

## 3. **Approbation du rapport annuel et des comptes annuels de Vaudoise Assurances Holding SA**

Comme annoncé en ouverture d'assemblée, aucun actionnaire n'a posé de question écrite au Conseil d'administration. Le Président ouvre donc la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

- Le rapport de gestion et les comptes annuels 2023 de Vaudoise Assurances Holding SA sont acceptés à une très large majorité (99,68 % des voix).**

#### 4. Approbation des comptes 2023 du Groupe

**Le Président** rappelle que les comptes consolidés du Groupe sont publiés en pages 86 à 127 du rapport annuel. Le rapport de révision des comptes consolidés figure en pages 129 à 133.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote.

- Les comptes annuels consolidés 2023 du Groupe Vaudoise Assurances sont acceptés à une très large majorité (99,67 % des voix).**

#### 5. Décision quant à la répartition du bénéfice de l'exercice

Vaudoise Assurances Holding SA a réalisé en 2023 un bénéfice de CHF 43'532'790.–. Compte tenu du solde reporté de l'exercice précédent, soit CHF 1'406'001.–, l'Assemblée dispose d'un montant de CHF 47'035'791.–.

L'Assemblée de la Vaudoise Générale, Compagnie d'Assurances SA, a décidé de verser un dividende ordinaire de CHF 43 millions à Vaudoise Assurances Holding SA. Pour sa part, l'Assemblée générale de Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, a décidé ne pas attribuer de dividende cette année. Cette société a en effet privilégié sa dotation en fonds propres.

Au vu de cette évolution, le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice 2023 comme suit :

- attribution de CHF 20 millions aux réserves facultatives issues du bénéfice ;
- versement d'un dividende de CHF 22.– par action nominative B, soit CHF 22 millions ;
- dividende de CHF 0.30 par action nominative A, pour un total de CHF 3 millions.
- le solde à reporter s'élève ainsi à CHF 2'035'791.–.

**Le Président** ouvre la discussion. Aucun actionnaire ne souhaite s'exprimer.

L'Assemblée passe au vote.

- La proposition de répartition du bénéfice de l'exercice est acceptée à une très large majorité (99,69 % des voix).**

**Le Président** rappelle que le dividende sur les actions nominatives B sera payé dès le 13 mai 2024, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %. À la même date, l'avis de paiement sera publié dans la *Feuille officielle suisse du commerce*, *24 Heures*, *Le Temps*, *Neue Zürcher Zeitung* et *Basler Zeitung*.

#### 6. Approbation du rapport sur les rémunérations (vote consultatif)

**Le Président** rappelle que le rapport sur les rémunérations figure en pages 166 à 174 du rapport annuel complet ainsi qu'en pages 23 à 31 de la brochure d'information aux actionnaires. Le Code des obligations prévoit désormais que les sociétés cotées ayant opté pour un vote prospectif des enveloppes de rémunérations variables doivent soumettre au vote consultatif le rapport sur les rémunérations.

**Le Président** relève que les enveloppes de rémunération tant du Conseil que de la Direction ont été dûment respectées et n'ont par ailleurs pas été utilisées de manière complète.

Les rémunérations présentées ont été auditées par EY. Le rapport de l'auditeur est publié en pages 175 à 177 du rapport annuel.

Le Président ouvre la discussion. Aucun actionnaire ne souhaite s'exprimer.

L'Assemblée passe au vote.

**Le rapport sur les rémunérations est approuvé de manière consultative à une très large majorité (98,72% des voix).**

## 7. Approbation du rapport non-financier (rapport de durabilité)

**Le Président** rappelle qu'à partir de l'exercice 2023, le Code des obligations prévoit que les entreprises publiques, les banques et les assurances employant 500 personnes ou plus et affichant un total d'actifs d'au moins 20 millions de francs suisses ou un chiffre d'affaires de plus de CHF 40 millions sont tenues d'adresser un rapport public sur les questions non financières, soit un rapport de durabilité. En qualité de société-mère des compagnies d'assurances du Groupe qui remplissent les conditions de publication d'un tel rapport, le Conseil d'administration a décidé de soumettre ce rapport pour approbation à l'Assemblée de Vaudoise Assurances Holding SA.

Le rapport de durabilité, établi en référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) est consultable sur le site internet de la Vaudoise. Les actionnaires ont par ailleurs reçu le QR Code et le lien sur le site dans leur invitation. Ils ont également pu prendre connaissance de la synthèse figurant en pages 33 à 55 du rapport annuel.

**Le Président** ouvre la discussion. Un actionnaire demande quelle est la notation ESG de la Vaudoise. **M. Laffely** indique qu'il n'y a pas à proprement parler un ranking reconnu uniformément. Nous sommes encore dans une situation où plusieurs normes ou standards se côtoient. D'une manière générale, nous sommes bien placés sur le marché.

La parole n'est plus demandée. L'Assemblée passe au vote.

**Le rapport non-financier (rapport de durabilité) est approuvé à une très large majorité (99,64% des voix).**

## 8. Décharge au Conseil d'administration

**Le Président** passe au vote sur la décharge du Conseil d'administration. La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote auquel les administrateurs ne participent pas.

**Décharge est donnée au Conseil d'administration à une très forte majorité (99,67 % des voix).**

## 9. Réélections au Conseil d'administration

**Le Président** rappelle qu'en application de l'art. 6 des statuts, l'Assemblée est appelée à procéder à l'élection individuelle et annuelle des membres du Conseil d'administration et du Président. Les huit membres du Conseil acceptent une réélection.

**Le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

**Le Président** fait procéder, individuellement, à sa réélection ainsi qu'aux réélections des autres membres du Conseil.

**L'Assemblée réélit l'ensemble des administratrices et administrateurs, individuellement, à une très large majorité, pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire :**

- 9.1. Philippe Hebeisen (99,62 % des voix)
- 9.2. Martin Albers (99,67% des voix)
- 9.3. Nathalie Bourquenoud (99,66% des voix)
- 9.4. Javier Fernandez-Cid (99,45 % des voix)
- 9.5. Eftychia Fischer (99,67 % des voix)
- 9.6. Peter Kofmel (98,92 % des voix)
- 9.7. Cédric Moret (99,65 % des voix)
- 9.8. Jean-Philippe Rochat (99,56 % des voix)

## 10. Réélection du Président du Conseil d'administration

**M. Jean-Philippe Rochat**, Vice-président, fait procéder à la réélection du Président du Conseil qui accepte une réélection.

Aucun actionnaire ne souhaite prendre la parole. L'Assemblée passe au vote.

**L'Assemblée réélit à une très large majorité (99,25 % des voix), pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, Philippe Hebeisen en sa qualité de Président du Conseil d'administration.**

## 11. Réélections au Comité de rémunérations

**Le Président** fait ensuite procéder, individuellement, à la réélection, des membres du Comité de rémunérations, à savoir **Jean-Philippe Rochat, Nathalie Bourquenoud et Cédric Moret.**

La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée réélit individuellement, à une très large majorité, pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire, Jean-Philippe Rochat (99,46 % des voix), Nathalie Bourquenoud (99,47% des voix) et Cédric Moret (99,46 % des voix) en qualité de membres du Comité de rémunérations.**

## 12. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

### 12.1. Vote sur la rémunération du Conseil d'administration

**Le Président** rappelle que les explications concernant le système de rémunération du Groupe figurent également dans le rapport sur les rémunérations disponible à la fin du rapport annuel 2023 et dans les informations aux actionnaires reçues avec les convocations.

Il n'y a pas de question. La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée approuve à une très large majorité (99,48 % des voix) le montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil**

**d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale 2024 à l'Assemblée générale 2025, soit CHF 1'900'000.–.**

**12.2. Vote sur la rémunération de la Direction pour l'exercice suivant, soit 2025**

Il n'y a pas de question. La parole n'est pas demandée.

- L'Assemblée approuve à une très large majorité (99,48 % des voix) le montant global maximum de la rémunération payée, promise ou accordée aux membres du Comité de direction pour l'exercice 2025, soit CHF 9'900'000.–.**

**13. Réélection du représentant indépendant**

**Le Président** rappelle que le cabinet ACTA Notaires, à Morges, est proposé par le Conseil d'administration comme représentant indépendant.

**Le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

**Le Président** fait procéder à l'élection.

- L'Assemblée réélit à une très large majorité (99,60 % des voix) pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire le cabinet ACTA Notaires, à Morges, en qualité de représentant indépendant.**

**12. Réélection de l'organe de révision**

L'Assemblée passe ensuite à la réélection de l'organe de révision, soit Ernst & Young SA, Lausanne.

La parole n'est pas demandée. Il n'y a pas d'autres propositions.

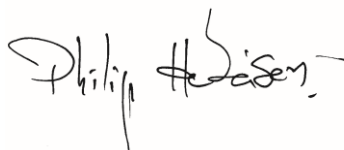
La discussion est close.

- L'Assemblée réélit à une très forte majorité (99,65%), pour une année, Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision.**

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie encore une fois l'assemblée et lève la séance en informant les actionnaires que la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra le 12 mai 2025 en ces mêmes lieux.

le Président :

La Secrétaire :



Ph. Hebeisen



N. Follonier

**Annexes (à l'original) :**

- Exposés de MM. Hebeisen et Laffely
- Rapport du bureau et des scrutateurs